P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7
N3
N4
N6
N7
N9
A1
FORCES MOTRICES
PROTECTION DES RIVES DE LA NAVIZENCE, 10M DE PART ET D'AUTRE DE LA RIVE
ZONE DESTINEE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES
"chute de blocs 05/88/1 fiche d'inventaire"
ZONE DU DOMAINE SKIABLE DE ZINAL ET DE PROTECTION DE LA NATURE VOIR MODIFICATION PARTIELLE HOMOLOGUEE LE 27 JUIN 2007
Garda Bordon
Vissoie
St-Jean
Mayoux
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
118
117
116
115
114
113
112
111
110
109
108
107
106
105
104
103
102
101
100
99

commune de ayer
aménagement local

Légende :

Zones de construction :

🟨 Etendue du plan des zones de construction

🟥 Zone de mayens

Zones agricoles :

🟫 Zone agricole de pâturages

▭ Zone agricole d'alpages

🟩 Zone agricole protégée A1

Zones de protection :

○ Zone de protection archéologique

▭ Zone de protection du paysage P1 / P2 / P3 / P4 / P5 / P6 / P7

▭ Zone de protection de la nature N2 / N3 / N4 / N5 / N6 / N7 / N9

🟫 Zone de protection des sites bâtis

SIII SII SI Eaux captées + protection SI / SII / SIII

SIII SII SI Eaux non captées + protection SI / SII / SIII

P - périmètre de protection

A - secteur de protection

Protection des rives des torrents et rivières

Autres :

🟩 Aire forestière

▭ Friches, pierriers, incultes

▨ Zone de camping

Remontées mécaniques existantes —— et futures

▨ Domaine skiable existant

Axe des pistes de ski

Pistes de fond

Chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre

Zone d'extraction de matériaux

Zone de dépôt de matériaux pierreux

Zones de dangers :

Coulées de boues morainiques des torrents de Tracuit et du Péterey

Eboulement du garde de Bordon

Zone des dangers d'avalanches rouges et bleues

AYER, LE 26.01.1999

MUNICIPALITÉ D'AYER VALAIS

LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 19 JAN. 2000
Droit de sceau : Fr. 60.–
L'atteste :
Le chancelier d'Etat :

CHANCELLERIE DU CANTON DU VALAIS

plan général d'affectation du sol 1014/0004

échelle :	révision du PAL :	format :	date :	mod. :		
1:10'000	1987	2,5 m2	09.09.1988	fév. 89 janv. 90 oct. 90 oct. 90 (2e)	janv. 91 avril 92 mai 93 juin 93 juillet 93	mai 95 nov. 96 déc. 97 juin 98 janv. 99

bernard ogier, arch. sia fsai, dipl. epfl, urbaniste fus, place du midi 48, 1951 sion 1, tél. 027/22'76'06, fax 027/23'72'19

Approuvé par l'Assemblée primaire le : 26.01.1999

Homologué par le Conseil d'Etat le :

légende :

P.A.S, plan d'affectation spécial.

zone mixte extraction de matériaux et zone artisanale.

P.A.S 3

112 850

échelle : 1:1000e